

Envoi : 15/10/2019

Réception par le Préfet : 15/10/2019

Publication : 18/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-6-9

Séance du vendredi 11 octobre 2019

### **CONVENTION ENTRE L'AUTORITÉ DE SURETÉ NUCLÉAIRE ET LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DE FESSENHEIM**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles R. 125-50 à R. 125-68 du Code de l'environnement,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-1-1 du 14 décembre 2018 relative au budget primitif 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'environnement et du cadre de vie,
- VU la décision n° 2008-007 du 17 décembre 2008 portant création de la Commission Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de FESSENHEIM,
- VU la décision 2016-001-SEA du 15 juin 2016 portant modification de la composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de FESSENHEIM,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 13 septembre 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention avec l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) fixant les modalités de financement des travaux de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de FESSENHEIM, jointe à la présente délibération,
- Autorise Monsieur Michel HABIG, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil départemental, Président de la CLIS, à la signer,
- Acte le versement d'une recette de 35 000 € sur le Programme C654 chapitre 74 fonction 738 Nature 74718.

M. Michel HABIG ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de FESSENHEIM.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité